

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Christophe du Ligneron, dûment convoqués par voie électronique le deux juillet, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RICARDEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Stéphanie LABOUR, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha AUGIZEAU et Nathalie POTÉREAU.

**Absent et excusé** : Mme et MM. Éliisa GIRAUDEAU (pouvoir à Claudine CHARRIER), Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Auguste GUILLET, Olivier QUAIREAU (pouvoir à Natacha AUGIZEAU) et Sébastien SEGRET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice : 15 présents, 18 votants.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Florent JOURDAN.

Le procès-verbal de la réunion du 10 Juin 2024 est approuvé.

### Ordre du jour du Conseil Municipal du 8 Juillet 2024 à 20h30

INTERCOMMUNALITÉ - CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ  
- Pistes cyclables

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

- 1- Numérotation du lieu-dit « La Chalonnaire »
- 2- Assainissement - Demande de remboursement du Salon de coiffure « Le Salon »

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Aménagement Places des Libertés et de l'Église - Plan de financement Modification :
  - 3- Études
  - 4- Travaux
- 5- La Poste - Convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale

ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

- 6- Convention pause méridienne avec l'OGEC et l'École privée Sainte Marie
- Conseil d'école du 18 Juin 2024

PERSONNEL COMMUNAL

- 7- Modification du Tableau des effectifs

DIVERS

- Jeux de la St Jean
- Journée olympique du 30 Juillet 2024
- Forum des Associations, Nouveaux arrivants et Remise du Livret Citoyen le 7 Septembre 2024

QUESTIONS DIVERSES

## POINT D'ACTUALITÉS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un point d'actualités :

### ➤ *Élections Législatives du 30 Juin et 7 Juillet 2024*

Monsieur le Maire nous fait part du bon déroulement de ces élections et remercie Personnel et Élus qui ont su se mobiliser, après les Européennes, pour ces 2 tours des Législatives.

Sur notre commune, même si la participation est en deçà de la plupart des communes de la circonscription, elle s'est améliorée. Avec 67,51 % de votants, 33 électeurs se sont ajoutés à ceux du 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur le Maire propose qu'un échange sur le sujet ait lieu à l'issue du conseil municipal.

### ➤ *Territoire d'industrie Loire Vendée Océan*

Monsieur le Maire nous informe avoir participé avec Messieurs Cyril CONTESSE et Florent JOURDAN le 18 juin au lancement de ce nouveau dispositif, rassemblant les entreprises de Challans Gois et de Sud Retz Atlantique. Avec l'ancien Vendéopôle, nous bénéficions d'un espace rare pouvant accueillir des industries à fort potentiel d'emplois notamment.

### ➤ *Rappel des différentes inaugurations*

Monsieur le Maire nous fait part des différentes inaugurations auxquelles il a été invité et a pu participer avec beaucoup de plaisir :

- Camping Paradis (4<sup>ème</sup> étoile et nouvelle piscine) le 21 Juin,
- Serrurerie Challandaise, transférée sur la ZA Joséphine à proximité de la menuiserie Potereau-Neau, le 27 Juin.

Elles témoignent du dynamisme de ces entreprises, en complément de l'extension récente de Croq 85 Animal Nutrition sur cette zone d'activités, de l'attractivité de notre commune et souligne le choix judicieux défendu par la commune de l'emplacement de la nouvelle 2x2 voies.

### ➤ *Enquête Publique Parc photovoltaïque au lieu-dit « Les Landes Franches »*

Suite à cette enquête publique qui s'est déroulée normalement, du 5 Juin au 5 Juillet 2024, avec trois permanences à la Mairie, très peu d'interventions (4) ont été rapportées dans le registre. Nous recevrons prochainement le Procès-Verbal du Commissaire Enquêteur.

Ce projet porté par Vendée Energie est d'ampleur avec 2.1 MWc et vertueux dans sa finalité (énergie solaire), de plus sans emprise agricole et permet d'exploiter une décharge de déchets enfouis, sans devenir à ce jour.

### ➤ *Interview à NOV'FM*

Monsieur le Maire a participé à une interview le 2 juillet à propos d'un des dossiers explorés par le Conseil de Développement mis en place par Challans Gois : le marais Breton, gestion des zones humides.

## INTERCOMMUNALITÉ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

### *- Pistes cyclables*

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, nous fait part des travaux de réalisation de la piste cyclable Challans - St Christophe du Ligneron - Challans au niveau de la Route de Commequiers, réceptionnée ce jour avec l'Entreprise POISSONNET et Challans Gois, maître d'ouvrage, pour le lot revêtements de sols. Le lot signalisation sera réceptionné en Septembre 2024.

## URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

### *1- Délibération : 1\_7\_2024 : Numérotation du lieu-dit « La Chalonnaire »*

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un nouveau numéro suite à la réhabilitation d'une grange en habitation, comme suit : 4 La Chalonnaire.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de créer le numéro, comme suit : 4 La Chalonnaise** (le plan est annexé à la délibération).

**2- Délibération : 2\_7\_2024 : Assainissement - Demande de remboursement du Salon de coiffure « Le Salon »**

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente à l'Assemblée un courrier émanant de Madame Véronique CAVOLEAU, propriétaire d'un salon de coiffure « Le Salon », situé 4 Rue de l'Église à St Christophe du Ligneron, pour une demande de remboursement des travaux effectués sur le réseau public d'eaux usées, suite à un dysfonctionnement intervenu à son salon de coiffure, d'un montant de 677,40 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de verser un montant de 677,40 € à Madame Véronique CAVOLEAU, Salon de coiffure « Le Salon », concernant le remboursement des frais occasionnés pour les travaux réalisés sur le réseau public d'eaux usées.**

Dit que la dépense est prévue au Budget Assainissement, compte 65888.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

**3- Délibération : 3\_7\_2024 : Aménagement Places des Libertés et de l'Église Études - Plan de financement Modification**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 17\_6\_2024 du Conseil Municipal en date du 10 Juin 2024 validant le plan de financement pour les études concernant l'Aménagement des Places des Libertés et de l'Église.

Afin d'optimiser les demandes de subventions, nous devons valider un nouveau plan de financement. Par conséquent la délibération citée ci-dessus est abrogée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau plan de financement, pour l'aménagement des Places des Libertés et de l'Église, pour les études, comme suit :

➤ **Place des Libertés**

**DÉPENSES HT**

• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 700,00 €
• Mission Maîtrise d'œuvre	23 277,00 €
• Mission STD	625,00 €
• Mission Acoustique	1 204,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 806,00 €</b>

**RECETTES**

• État - Fonds vert	
« Transversale - Appui à l'ingénierie »	23 306,00 €
• Conseil Départemental - PDLA Études	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 806,00 €</b>

➤ **Place de l'Église**

**DÉPENSES HT**

• Étude de faisabilité urbaine	5 328,00 €
• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 700,00 €
• Mission Maîtrise d'œuvre	23 277,00 €
• Mission STD	625,00 €
• Mission Acoustique	1 204,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 134,00 €</b>

**RECETTES**

• État - Fonds vert	
« Transversale - Appui à l'ingénierie »	28 634,00 €
• Conseil Départemental - PDLA Études	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 134,00 €</b>

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Valide le plan de financement comme énoncé ci-dessus,**

**Sollicite des subventions auprès de la Préfecture de la Vendée, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, au titre du Fonds vert « Transversale : Appui à l'ingénierie » et du Conseil Départemental de la Vendée au titre du « Programme Départemental Logement Aménagement - Études ».**

**4- Délibération : 4\_7\_2024 : Aménagement Places des Libertés et de l'Église Travaux - Plan de financement Modification**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 18\_6\_2024 du Conseil Municipal en date du 10 Juin 2024 validant le plan de financement pour les travaux concernant l'Aménagement des Places des Libertés et de l'Église.

Afin d'optimiser les demandes de subventions, nous devons valider un nouveau plan de financement. Par conséquent la délibération citée ci-dessus est abrogée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau plan de financement, pour l'aménagement des Places des Libertés et de l'Église, pour les travaux d'aménagement, comme suit :

► **Place des Libertés**

**DÉPENSES HT**

• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 273,00 €
• Mission Maîtrise d'Œuvre (11,65 %)	27 670,00 €
• Missions Contrôle technique, SPS, Études de sols, levé topo, etc...	3 000,00 €
• Aménagement	237 500,00 €
• Frais divers	4 262,00 €
• Révision des prix	10 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 505,00 €</b>

**RECETTES**

• État - Fonds vert « Renaturation villes et villages »	228 054,00 €
• Conseil Départemental - PDLA Travaux	20 000,00 €
• Autofinancement	40 451,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 505,00 €</b>

► **Place de l'Église**

**DÉPENSES HT**

• Acquisition et frais d'acte	303 785,00 €
• Diagnostic et démolition	70 550,00 €
• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 273,00 €
• Mission Maîtrise d'Œuvre (11,65 %)	27 670,00 €
• Missions Contrôle technique, SPS, Études de sols, levé topo, etc...	3 000,00 €
• Aménagement	237 500,00 €
• Frais divers	4 262,00 €
• Révision des prix	10 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>662 840,00 €</b>

**RECETTES**

• Etat - Fonds vert « Renaturation villes et villages »	293 022,00 €
• Conseil Départemental - PDLA Travaux	20 000,00 €
• Conseil Départemental - Déficit Foncier	71 000,00 €
• Autofinancement	278 818,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>662 840,00 €</b>

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Valide le plan de financement comme énoncé ci-dessus,**

**Sollicite des subventions auprès de la Préfecture de la Vendée**, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, au titre du Fonds vert « Renaturation villes et villages » et **du Conseil Départemental de la Vendée** au titre du « Programme Départemental Logement Aménagement - Travaux et Déficit foncier ».

**5- Délibération : 5\_7\_2024 : La Poste - Convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que nous avons passé une convention avec La Poste, pour la gestion de l'Agence postale communale pour une indemnité compensatrice mensuelle d'un montant de 1 185,00 €.

Celle-ci arrivant à échéance le 21 Novembre 2024, Monsieur le Maire nous présente une nouvelle convention de partenariat, pour une durée de 9 ans à compter de sa signature, pour une indemnité compensatrice mensuelle identique à celle octroyée auparavant.

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de passer une nouvelle convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'Agence postale communale, d'une durée de 9 ans à compter de sa signature, pour une indemnité compensatrice mensuelle d'un montant de 1 185,00 €,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Dit** que la recette est prévue au budget, compte 70688.

## ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

**6- Délibération : 6\_7\_2024 : Convention pause méridienne avec l'OGEC et l'École privée Sainte Marie - Année scolaire 2024/2025**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, propose à l'Assemblée une nouvelle convention entre l'École Privée « Sainte Marie », l'OGEC et la Commune, concernant la prise en charge par des employés communaux, de la surveillance des enfants sur la cour de récréation de l'École Privée de 12 h 00 à 13 h 20, pour l'année scolaire 2024/2025.

Après présentation de Madame Émilie BOCQUIER, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de passer une nouvelle convention entre l'École Privée « Sainte Marie », l'OGEC et la Commune, concernant la prise en charge par des employés communaux, de la surveillance des enfants sur la cour de récréation de l'École Privée, de 12 h 00 à 13 h 20, pour l'année scolaire 2024/2025,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

**- Conseil d'école du 18 Juin 2024**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, donne lecture du compte rendu du Conseil d'école :

- Effectif à ce jour : 117 élèves, prévision rentrée prochaine : 100 élèves,
- Bilan de l'année et des projets école,
- Activités, sorties et projets réalisés,

et nous fait part des demandes à la municipalité :

- récupération des ballons (pas régulièrement),
- remise à jour classe mobile de 10 ordinateurs portables,
- problème de ventilation : en cours de réparation,
- demande d'un parcours de motricité,
- demande installation lamelles en bois dans grillage qui donne sur le parking.



## 7- Délibération : 7\_7\_2024 : Modification du Tableau des effectifs

Suite au changement de direction au service Enfance, à la nouvelle organisation du Restaurant scolaire notamment les départs en retraite et des recrutements au service Jeunesse et Services techniques Bâtiments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le tableau des effectifs.

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

### Procède à la suppression :

#### Service Enfance :

- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation - temps non complet : 32 heures 30

#### Service Jeunesse :

- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation - temps non complet : 32 heures

#### Service Restaurant scolaire :

- 1 poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 25 heures 45
- 1 poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 8 heures 35
- 1 poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 19 heures 15
- 1 poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 9 heures 30
- 1 poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 8 heures 35

### Procède à la création :

#### Service Enfance :

- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation - temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024

#### Service Jeunesse :

- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation - temps complet, à compter du 26 Août 2024,

#### Service Technique :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2024,

#### Service Restaurant scolaire :

- 1 poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 22 heures, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024,
- 1 poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 20 heures 45, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024,
- 3 postes d'Adjoints techniques territoriaux - temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2024,

### Modifie le tableau des effectifs, comme suit :

#### Service Administratif :

- 1 Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet
- 1 Rédacteur - temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet
- 1 Adjoint administratif - temps complet
- 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps non complet : 29 heures 30

#### Service Technique :

- 2 Agents de maîtrise principal - temps complet
- 5 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- 1 Adjoint technique territorial - temps complet
- 1 Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe - temps non complet : 31 heures
- 1 Adjoint technique territorial - temps non complet : 29 heures 30

#### Service Enfance :

- 1 Agent spécialisé écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps non complet : 21 h 45
- 1 Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- 6 Adjoints territoriaux d'animation - temps complet

#### Service Jeunesse :

- 2 Adjoints territoriaux d'animation - temps complet

#### Service Restaurant scolaire :

- 3 Adjoints techniques territoriaux - temps complet
- 1 Adjoint techniques territorial - temps non complet : 9 heures 30
- 1 Adjoint technique territorial - temps non complet : 20 heures 45
- 1 Adjoint technique territorial - temps non complet : 28 heures 30

- 1 Adjoint technique territorial - temps non complet : 22 heures  
Service Police Municipale :
- 1 Brigadier-Chef Principal - temps complet

## **DIVERS**

### ➤ *Jeux de la St Jean du 22 Juin 2024*

Les élus présents nous font part du déroulement de cet événement. Le comité de pilotage, animé par Émilie BOCQUIER et les élus, va se réunir très prochainement avec le Comité de Fêtes afin de dresser le bilan en vue d'améliorer ce qui peut l'être en 2025.

Une unanimité se dégage, notamment en raison de la participation, de l'implication des associations et de l'accompagnement de Challans Gois, pour dire que ce fût une belle réussite ... à renouveler. Les temps forts - jeux, bûcher par l'UNC, animations musicales par le Comité des Fêtes et feu d'artifice par la municipalité - ont été appréciés du public toujours plus nombreux.

### ➤ *Journée olympique du 30 Juillet 2024*

Madame Carine MIGNÉ nous fait part du déroulement de cette journée organisée par Challans Gois dans le cadre des JO 2024, avec le soutien de la commune hôte. Ces « villages olympiques » sont organisés en 3 zones :

- Fan zone : diffusion des JO en direct sur écran géant LED,
- Espace convivialité : Bar et restauration (géré par les associations),
- Espace sportif : Animé par 2 à 3 éducateurs.ices sportifs de CGC.

### ➤ *Forum des Associations, Nouveaux arrivants et Remise du Livret Citoyen le 7 Septembre 2024*

Monsieur le Maire et Madame Carine MIGNÉ nous font part de ces événements :

- Remise du livret citoyen : 9h45 à 10h30
- Accueil nouveaux arrivants : 10h30 à 12h00
- Forum des Associations : 9h à 13h

suivi d'un verre de l'amitié.

Des précisions seront données ultérieurement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### *- PLUi Permanence des Commissaires Enquêteurs*

Dans le cadre de cette enquête publique prévue du 17 Juin au 19 Juillet 2024 et suite à la permanence réalisée sur notre commune ce lundi 8 Juillet 2024, Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON nous font part du bon déroulement de celle-ci avec une présence importante des habitants.

### *- Association ESCORTER*

Monsieur le Maire rappelle la création de l'association ESCORTER, dans le cadre du Contrat Local Santé, dont l'objectif est de faciliter l'accès aux soins de la population fragilisée des communes déficitaires en offre de soins sur le territoire de la CPTS LVO (Nord-Ouest Vendée).

Le Conseil d'Administration, dont fait partie l'ESP-CLAP de St Christophe du Ligneron, représentée par Élodie BESSEAU, a élu un bureau composé de 3 personnes :

- un président : Docteur BRUTUS
- un secrétaire : Thierry RICHARDEAU
- une trésorière : Mathilde MORILLEAU

### *- Programme Locaux moteurs*

Monsieur le Maire rappelle la création de cette association dont l'objectif est de favoriser la connaissance des différents dispositifs d'aides publiques, pour tout projet de rénovation ou d'adaptation d'un logement. Courant août, trois interlocuteurs se présenteront, munis d'un badge avec photo et un courrier d'administration. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

### - Cohabitation intergénérationnelle

Monsieur le Maire informe du soutien de Challans Gois dans ce dispositif porté par l'association Gabrielle & Léo. Un sondage est en cours (numérique, papier en mairie). 5 personnes se sont déjà déclarées intéressées à accueillir des jeunes locataires (étudiant, apprenti, stagiaire, jeune actif, saisonnier).

Monsieur le Maire propose d'accentuer la communication vers les « hébergés », en lien avec l'association et Challans Gois.

## DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

DIA 085 204 24 00007	07/05/2024	ZC 368	25 Rue de la Minoterie
DIA 085 204 24 00008	13/05/2024	ZC 381	21 Rue du Puits Châlon
DIA 085 204 24 00009	17/05/2024	ZH 96	4 Allée des Roses
DIA 085 204 24 00010	30/05/2024	ZC 760	22 Rue du Puits Châlon
DIA 085 204 24 00011	04/06/2024	AB 624 et 625	36 Rue de l'Ermitage
DIA 085 204 24 00012	07/06/2024	YH 306, 307, 310, 314 et 329	1 Allée de l'Europe
DIA 085 204 24 00013	12/06/2024	AB 49	12 Impasse du Bureau
DIA 085 204 24 00014	04/06/2024	ZC 262	2 Rue de la Minoterie
DIA 085 204 24 00015	17/06/2024	ZC 781	5 Square des Magnolias
DIA 085 204 24 00016	10/06/2024	ZC 954	5 Impasse des Eglantiers

## DÉCISIONS MUNICIPALES

Vu les délibérations en date du 25 Mai 2020 et du 6 Juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les décisions prises :

### Pour information :

Numéro et Date	Objet	Opérateur économique	Montant HT
204DCM-2024-5	Virement de crédits - Décision modificative 2	/	215,19 €

Prochain conseil : Lundi 16 Septembre 2024.

La séance est levée à 22 h 04.

Affiché le 15 Juillet 2024.

Le Maire, Thierry RICHARDEAU,

Le Secrétaire de séance,

